

ACHAT DE VÉHICULES PEU ÉMISSIFS

OBJECTIFS

- Inscrire la collectivité dans un mouvement de transformation du parc pour répondre à des enjeux de santé publique dans un contexte de contentieux entre l'Europe et l'Etat Français.
- Concilier le basculement vers un parc peu émissif avec les impératifs structurels liés aux technologies choisies (électrique, GNV) et les contraintes budgétaires en intégrant la perspective de la construction du nouvel atelier mécanique.

Document Source

Feuille de route 2019 - Action 63

Secteur concerné

Mobilité - Transports (Mobilité propre et alternative)

Public concerné

Flotte des véhicules de la collectivité Toulouse Métropole et de la ville de Toulouse

Pilote(s) de l'action

toulouse
métropole

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

À l'heure actuelle, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse respectent l'obligation imposée par l'État, à savoir consacrer 20 % des renouvellements de véhicules de moins de 3,5 tonnes à des véhicules propres. La collectivité a décidé d'aller au-delà de cette limite pour atteindre 40 % du renouvellement des véhicules actuels par des « véhicules peu émissifs ». L'option la plus intéressante actuellement pour les véhicules légers est le recours aux véhicules électriques, pour les véhicules lourds le recours au gaz naturel.

Cette action porte sur le parc existant et les points d'avitaillement GNV ainsi que sur l'intervention d'un AMO pour l'étude du déploiement d'un parc peu émissif

MOYENS MIS EN OEUVRE

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- 2020-2022 : Action continue.
- Bilan annuel à réaliser en fin d'année

Partenaires associés

- Ademe
- Etat : prime à la conversion



FINANCEMENT

Estimation du coût global

3, 65 M€ détaillé comme suit :

- Surcoût achat 93 VL et 76 VU électriques : 1,6 M€
- Surcoût achat 10 BOM GNV 20 m3 : 350 k€
- Mise aux normes atelier : 1M€
- Mission AMO : 300 k€
- Station ravitaillement GNV :400k€

Partenaires financiers

Pour accompagner Toulouse Métropole, l'ADEME prévoit de participer financièrement au titre du fond Air Mobilité jusqu'en 2022.

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs escomptés

Les effets attendus de cette action n'ont pas été quantifiés.

INDICATEURS DE SUIVI

Part de VTFE achetés dans l'année par catégorie

- En 2019 : Environ 40 %

% de VTFE dans le parc auto des collectivités

- En 2019 : 2,73 %

Commentaire général sur l'action et son avancement

Action qui s'inscrit dans la continuité



L'objectif des deux collectivités est de tendre vers un renouvellement de 100 % des véhicules légers pour des véhicules électriques.

Fin 2018, la flotte se composait de 1 001 véhicules légers dont 67 seulement étaient des véhicules électriques.